

LE CAPITOLE

JOURNAL FRANÇAIS ET ITALIEN.

MAINTENIR LE BIEN PARTOUT OÙ IL EST;

METTRE LA MORALE PARTOUT OÙ ELLE N'EST PAS!

PRIX DE L'ABONNEMENT

Rome et les États Pontificaux :
Un an 25 fr. Six mois 15 fr.

L'Espagne, l'Angleterre et tous les Pays non nommés ; Un an 40 fr. Six mois 22 fr.
(avec affranchissement jusqu'aux frontières)

Cette feuille paraît les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

ON S'ABONNE : à Rome, au bureau de la Direction rue de la Croix N. 14. — à Paris, chez Sagnier et Bray, libraires rue des SS. Peres, 64 — à Lyon, chez M. Marteau et C. Place de S. Nizier N. 6. — à Marseille, chez M. V. Camoin Libraire, place Royale, et dans tous les bureaux de poste. (*Affranchir toute demande individuelle d'abonnement et non les collectives.*)

PRIX DE L'ABONNEMENT

Rome et les États Pontificaux :
Un an 25 fr. Six mois 15 fr.

L'Italie, la France, la Corse, l'Algérie, la Belgique et la Suisse. Un an 30 fr. Six mois 17 fr.
(avec affranchissement jusqu'aux frontières)

ROME 1 ET 2 MAI.

— Suit le seul article que nous nous permettrons aujourd'hui. Le lecteur irréfléchi n'y trouvera pas grand' chose, mais le véritable penseur découvrira sans peine qu'en lui réside la question de vie ou de mort, non seulement pour l'Italie, mais encore pour toutes les nations du monde civilisé. Le reste du Journal sera occupé par le discours de Mgr Luquet devant les Président et Membres du haut Directoire fédéral en Suisse, parce que l'Église désire y prendre la véritable place qu'elle doit finir par occuper dans tout le monde. Après lui viendront l'allocution du S. Père, dans le Concistoire secret du 29 avril dernier, et la proclamation éminemment paternelle de Sa Sainteté que nous venons de lire avec les larmes aux yeux; ce qui nous dispense d'entrer dans les détails des événements qui les ont nécessitées.

QUESTION DE VIE OU DE MORT.

Un malheur irréparable pour un peuple, ce serait que ce même peuple fut imbu de la pensée que les principes politiques sont indifférents à la réalisation des réformes que nous nommons sociales; car de ces réformes sociales naîtraient autant de révoltes, qui jeteraient au sein de la patrie une immense perturbation sous le nom de progrès, d'amélioration et de liberté. Ceux au contraire, qui sont véritablement dévoués à la Patrie maintiendront avec nous que les réformes sociales ne sont possibles que dans l'intégrité des principes politiques.

Supposons l'Italie se mettant à détruire ses pouvoirs pour arriver à la transformation de son système administratif; supposons Rome, Naples, Turin débutant dans leur œuvre de rénovation par l'expulsion des souverains et par l'établissement de pouvoirs intrus, revêtus en grande hâte d'une certaine sanction populaire, et puis demandons-nous ce que seront ces réformes si violemment poursuivies. Quiconque veut des réformes doit, s'il est logique, commencer par respecter, par assurer les pouvoirs. S'il commence par les assaillir et par les ruiner, ce n'est pas aux réformes qu'il aspire, c'est au désordre, c'est à la ruine, c'est à la servitude du peuple dont il fait partie. Ne disons donc pas que la nature des gouvernemens est indifférente; ce système de l'indifférence est, en réalité, la révolution, de même que l'indifférence en matière de religion est, en réalité, l'athéisme.

Notre immortel Pie IX fera des réformes, non point parce qu'il a certains dons de l'esprit, certaines qualités du cœur qui font de *Sua Santeté* une exception, mais parce qu'il est le pouvoir naturel des États Romains. Mettons à sa place un conventicule de tribuns inaugurés dans l'émeute, nous aurons l'anarchie pour toute réforme. Il en est de même des autres États. Ce n'est pas à dire, cependant, que chaque pouvoir naturel soit toujours bien inspiré, ni qu'il soit toujours heureux, ni qu'il soit toujours obéi; mais, par cela qu'il est naturel, il est en des conditions meilleures pour faire le bien de son peuple; et dire que la nation peut se réformer elle-même, indépendamment du pouvoir qui la régit, c'est se mettre en dehors des faits comme en dehors de la logique, en dehors de l'histoire comme en dehors de la morale.

Nous ne ferons pas l'injure à l'Italie de croire que, partagée entre ces deux sentiments, non seulement elle hésite, mais encore qu'elle finira tôt ou tard par se ranger du côté de ces prétendus phénix en politique qui ne cessent de lui dire que les pouvoirs légitimes sont indifférents à la conduite et au bonheur d'un peuple, et qu'il est aisé de se passer de leur action. Ce serait échanger l'avenir le plus glorieux et le plus consolant pour un avenir de honte et de larmes.

Savons, toutefois, l'ordre de nos pensées: la vérité finira par être maîtresse, même, de nos contradicteurs. Nous appelons les réformes sociales en Italie, mais nous les demandons aux pouvoirs légitimes; toute autre logique est une logique de perturbation. Que si on la veut combattre avec quelque apparence de raison, qu'on nous montre les réformes sociales réalisées en des conditions différentes; qu'on nous montre la liberté dans l'anarchie, qu'on nous montre la prospérité nationale, la puissance nationale, l'économie nationale dans l'usurpation des pouvoirs. Les vagues discussions de théories sont inutiles. Nous demandons des faits, parce que nous même nous produisons des faits, car l'histoire est à nous! Il y a dans l'histoire des violences exercées contre les pouvoirs naturels; qui ne le sait? mais ces violences tournent d'abord contre la nation qui se les permet, et ensuite contre la société entière, si toutes les nations s'engagent dans cette voie. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est l'expérience qui l'atteste, c'est le monde qui le proclame. D'où nous concluons que les peuples ne se réforment que dans l'ordre; que l'ordre tient à des conditions politiques; que ces conditions ne sont pas arbitraires, mais sociales; que la politique, par conséquent, est régie par des lois qui dérivent de la constitution naturelle de la société, et que nier ce rapport et cette harmonie, c'est chercher la pratique des douanes de Machiavel, c'est-à-dire, subordonner le monde moral à la force...

ROMA 1 E 2 MAGGIO.

— Questo è il solo articolo che ci permettiamo oggi metter sotto gli occhi de' nostri lettori. Il lettore privo di riflessione non ci troverà certo gran cosa, ma il vero pensatore scoprirà senza pena che questo dipende la questione di vita o di morte non solamente per l'Italia, ma ancora per tutte le nazioni del mondo civilizzato. Il resto del Giornale sarà occupato dal discorso di Monsig. Luquet pronunciato dinanzi il Presidente ed i Membri dell'alto Direttorio federale in Svizzera, perché appunto la Chiesa desidera occupare il vero posto che finirà per ottenere in tutto il mondo intiero. Dopo ciò seguiranno l'allocuzione del S. Padre pronunciato nel concistoro secreto del 29 aprile scorso, ed il proclama eminentemente paterno di Sua Santità che abbiamo letto colle lagrime agli occhi di modochè ci manca la forza ed il coraggio per dare qualche dettaglio di ciò che lo ha necessitato.

QUESTONE DI VITA O DI MORTE.

Un malore irreparabile per un popolo sarebbe, il vedere questo stesso popolo imbevuto della massima che i principi politici sono indifferenti alla realizzazione delle riforme che si domandano sociali; poichè da queste riforme sociali rinascerebbero infinite rivoluzioni che getterebbero nel seno stesso della patria un immensa perturbazione sotto il nome di progresso, di miglioramento, di libertà. Quoi al contrario, che veramente devoti sono alla patria converranno seco noi che le riforme sociali non sono possibili che nell'integrità de' principi politici.

Supponiamo l'Italia mettersi a distruggere il suo potere per giungere alla trasformazione del suo sistema amministrativo; supponiamo Roma, Napoli, Turin incominciando la loro opera di rinnovazione coll'espellere i propri sovrani e col stabilirvi un intruso potere, rivestito in meno che si dice di una certa sanzione popolare, e quindi diciamo quali sono queste riforme fatte nella violenza. Chi ama e vuole riforme deve, se è logico, cominciare a rispettare e stabilire i poteri. Se comincia dall'indebolirli e rovinarli non è già aspirare a riforme ma al disordine, alla rovina, alla schiavitù del popolo di cui fa parte.

Non vogliamo adunque dire che la natura de' governi sia indifferente: questo sistema dell'indifferenza è, in realtà, rivoluzione, come l'indifferenza in materia di religione è, in realtà, l'ateismo. L'immortale nostro Pie IX farà delle riforme non perchè egli abbia certe qualità del cuore che fanno di *Sua Santità* un eccezione, ma perchè egli è il polare naturale degli stati Romani. Mettiamo in suo luogo un conventicolo di tribuni maleaugurati nella rivoluzione, l'anarchia si avrà in luogo di ogni riforma. E lo stesso dicasi degli altri stati. Con ciò non si pretende dire già che qualunque potere naturale sia sempre bene inspirato, né che riesce sempre felice, ne sempre venga obbedito; ma appunto perchè è naturale possiede migliori condizioni per fare del bene al suo popolo; e dire che la nazione può farsi il suo da se stessa, esclusivamente dal potere che la regge, è precisamente mettersi fuori de' fatti, come fuori della logica, dell'Istoria, della morale.

Non intendiamo fare ingiuria alcuna all'Italia se crediamo che supposta divisa fra questi due sentimenti, non diciamo che esiti, ma che ancora presto o tardi finirà di gettarsi dalla parte di questi pretesi fenici in politica che non si stancano mai di dire che i poteri legittimi sono indifferenti alla condotta, ed alla felicità di un popolo, e che è ben facile fare a meno della loro azione. Sarebbe cambiare l'avvenire il più consolante con un avvenire ripieno di vergogna e di pianto.

Seguiamo pure l'ordine delle nostre idee: la verità finirà coll'essere padrone anche de' nostri contraddittori. Vogliamo le riforme sociali in Italia, ma vogliamo domandarle ai legittimi poteri; ogni altra logica è logica di confusione.

Che se vuolsi combattere con qualche apparenza di ragione, che ci si mostri le riforme sociali realizzate in condizioni differenti; che ci si mostri la libertà nell'anarchia, la prosperità nazionale, la potenza nazionale, l'economia nazionale nell'usurpazione de' poteri. Le vane discussioni in teoria sono inutili. Domandiamo de' fatti, perchè de' fatti noi produciamo, mentre la sotria è con noi! Vi sono nella storia delle violenze usate contro i poteri naturali; chi noi sa? ma queste violenze ridondano contro la nazione che se le è permesse, quindi contro la intiera società se tutte le nazioni s'impegnassero per questa via. Non siam già noi che lo diciamo, è l'esperienza che lo attesta, è il mondo intiero che lo proclama. Dunque concludiamo che i popoli non possono riformarsi che nell'ordine; che l'ordine viene dalle condizioni politiche, che tali condizioni non sono arbitrarie ma sociali; che la politica per conseguenza è retta dalle leggi che derivano dalla costituzione naturale della società, e che negare questo rapporto, e quest'armonia, è cercare la pratica delle doti di Macchiavello, ciò e a dire subordinare il mondo morale alla forza...

L'Invio extraordinaire du St.-Siège en Suisse, Mgr Luquet, a fait au directoire fédéral la communication suivante qui a été lue au sein de la diète.

A LL. EE. MM. les présidents et membres du haut Directoire fédéral.

Très-honorés Messieurs,

Avant d'entamer les graves questions qui nous occuperont bientôt, j'ai besoin de vous exposer quelques principes d'après lesquels j'ai résolu de régler ma conduite dans tous nos rapports à l'avenir. Ces principes, je crois, sont aussi ceux que vous désirez vous-mêmes suivre dans cette grave circonstance.

Nous voulons en ce moment poser les bases d'un arrangement stable entre le clergé catholique et les gouvernements de la confédération. Nous devrons par conséquent, et j'y suis complètement disposé de ma part, faire abstraction d'abord des idées de détail, des préoccupations personnelles, des rivalités hostiles qui pourraient apporter d'insurmontables obstacles à la pacification religieuse que nous désirons tous. Nous montrerons ainsi par nos actes, que nous comprenons la grandeur de l'œuvre tentée par nous en faveur de votre glorieuse patrie et de notre sainte religion. Jetant un voile sur les divisions et sur les douleurs du passé, nous tâcherons donc de tirer parti du présent de manière à le diriger convenablement vers l'avenir, vers le grand avenir religieux et social dont chaque jour nos révélés de plus en plus clairement les destinées.

Le clergé catholique, Messieurs, l'auguste Pontife que je représente, viennent aujourd'hui, par mon organe, vous proposer de marcher d'un commun accord dans cette voie de progrès que l'Église a si souvent ouverte dans le cours des siècles aux nations éclairées et civilisées sous ses auspices. Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions dès les premiers âges du christianisme, des enfants de lumière, comme le dit l'Apôtre. Nous sommes donc loin d'en craindre l'éclat; l'erreur seule cherche et enfante les ténèbres, la lumière est fille de la vérité. Nous ne craignons qu'une chose pour les peuples, les fausses lueurs qui égarent, les lumières trompeuses qui mènent à l'abîme.

Si donc parfois, et principalement dans les temps modernes, l'Église eut à lutter contre certains mouvements intellectuels qui entraînaient les peuples, on le doit à des causes pénibles qui, nous l'espérons, deviendront désormais de plus en plus rares, qui finiront, Dieu le veuille! par complètement disparaître.

Ces causes, en effet, sont venues de malentendus bien souvent, de passions, de violences et d'obstination particulières qui d'un seul bond entraînèrent les esprits au-delà des justes bornes. Elles venaient surtout d'intérêts divers, d'intérêts trop souvent humains, si l'on veut, mais que les uns défendaient comme un droit, que d'autres attaquaient comme une usurpation abusive. En un mot, c'était une société ancienne qui s'écroulait pour faire place à celle qui se constitue définitivement aujourd'hui.

Or, Messieurs, vous le savez, cette société antique de nos pères avait beaucoup donné à l'Église parce qu'elle lui devait beaucoup; faut-il s'étonner qu'à chaque pas fait en avant, aux dépens du passé, l'Église successivement dépouillée des avantages accessoires qu'elle possédait, ait aussi forcément lutté pour les retenir? Non sans doute; ces avantages étaient pour elle le fruit de la reconnaissance des peuples, et la possession séculaire dont elle jouissait les lui rendait doublement précieux et sacrés.

Aujourd'hui, au contraire, tout le passé social est à peu près détruit; il le sera complètement, ce semble, ayant peu de temps. Qu'en résultera-t-il pour l'Église? L'Église, Messieurs, toujours constante avec elle-même dans ce qu'elle a d'essentiel en soi, l'Église acceptera la transformation sociale du temps. Je ne dis pas assez; non seulement elle l'acceptera, mais fidèle à sa mission de progrès dans la vie des peuples, elle sera toujours prête à la secouer dans les voies de la justice et de la vérité qui lui appartiennent.

Soyez-en bien convaincus. Messieurs, certaine comme elle l'est de la perpétuité de ses destinées, l'Église ne rattache exclusivement ses espérances à aucune institution humaine. Elle a long-temps accepté avec reconnaissance les bienfaits des puissants de la terre; elle le fait encore là où cet appui passager lui reste. Elle ne se refusera pas davantage, quand le moment en sera venu, à reconnaître le grand principe de séparation complète entre elle et les états. Elle n'hésitera point, si les circonstances l'y portent, à inscrire elle-même sur sa bannière cette expression éminente et suprême de tolérance et de liberté. Elle l'a fait depuis long-temps dans la jeune Amérique; elle le fera peut-être demain, à vos frontières, chez l'un ou l'autre de ces peuples qui s'agitent glorieusement pour conquérir leur indépendance ou pour reconstituer sur de nouvelles bases l'ordre social ébranlé.

Pour ce qui regarde en particulier les questions dont nous devons nous occuper ensemble dans ce moment, vous verrez que l'Église saura comprendre les nécessités des temps où nous sommes; qu'en se prêtant aux moyens de conciliation qui dépendent de ses appréciations, elle vous apportera de précieux éléments de paix et de concorde pour ce beau pays, pour cet excellent peuple.

(La suite prochainement).

ALLOCUTION DE N. S. P. LE PAPE PIE IX

PRONONCÉE DANS LE CONCISTOIRE SECRET DE 29 AVRIL 1848.

Vénérables frères,

Plus d'une fois, vénérables frères, en votre présence, nous avons protesté contre l'audace de quelques hommes qui n'avaient pas hésité de Nous faire l'injure, à Nous, et à ce Siège Apostolique, de Nous représenter comme Nous étant écarté en plus d'un point des Saintes Institutions de Nos Prédecesseurs, et même, chose plus horrible! de la Doctrine de l'Église. Mais aujourd'hui même il ne manque pas de gens qui parlent de Nous comme si Nous avions été les principaux auteurs des commotions publiques qui, dans ces derniers temps, sont arrivées non seulement en divers lieux de l'Europe, mais encore en Italie, C'est sur-tout dans les contrées de l'Allemagne qui appartiennent à l'Autriche que Nous avons appris que l'on semait parmi le peuple le bruit que le Pape Romain, soit par émissaires, soit par d'autres artifices analogues, avait excité les peuples de l'Italie à introduire des changements dans la chose publique. Nous avons appris également que quelques ennemis de la Religion Catholique en tiraien occasion pour enflammer les esprits des Allemands, les exciter à la vengeance et les séparer de l'unité du Siège Apostolique. Mais quoique pour Nous il n'y ait pas le moindre doute que les peuples Catholiques de la Germanie et les illustres Prélats qui les dirigent soient prodigieusement éloignés de cette intention criminelle, Nous avons reconnu, cependant,

L'invio straordinario della S. Sede in Svizzera Monsignor Luquet, ha fatto al direttorio federale la comunicazione seguente che è stata letta dinanzi la diète.

A. LL. EE. SS. il presidente e membri dell'alto Direttorio federale.

Onoratissimi Signori.

Pria d'incominciare le gravi questioni che ben tosto ci occuperanno mi bisogna espovvi qualche principio su cui ho risoluto, regolare la nostra condotta in tutti i nostri futuri rapporti. Tali principj, credo, essere ancora quei stessi che voi desiderate seguire in tali si gravi circostanze.

Vogliamo fin da questo momento fondar basi di accomodamento stabile tra il clero cattolico ed i governi della confederazione. Dovremo per conseguenza, e per quanto a me vi ho tutte le disposizioni, fare astrazione primamente dalle idee di dettaglio, e dalle preoccupazioni personali, dalle rivalità ostili che potrebbero apportare insormontabili ostacoli alla pace religiosa che noi tutti desideriamo. Mostreremo perciò co' nostri atti, che comprendiamo la grandezza dell'opera da noi affrontata in favore della vostra gloriosa patria e della nostra santa religione. Gettando un velo sulle divisioni e sui dolori del passato procureremo di trar partito del presente onde ben dirigerlo verso l'avvenire religioso e sociale di cui ogni giorno rilevaci più chiaramente i destini.

Il clero cattolico, signori, l'augusto Pontefice che rappresento vengono oggi, per mezzo mio, proporvi di marciare d'accordo in quella via di progresso che la chiesa a sì spesso aperta nel corso de' secoli alle ragioni illuminate e civilizzate sotto i suoi auspicij. Noi siamo oggi quei stessi che eravamo nelle prime età del cristianismo, figli, cioè, di luce come lo dice l'Apostolo. Noi siamo adunque lunghi da temerne il gran chiarore; l'errore solo cerca e produce tenebri, la luce è figlia della verità. Non temiamo che una sol cosa pel popolo, le false luci che deviano, il chiarore ingannatore che piomba nell'abisso.

Se dunque talvolta, è specialmente ne' tempi moderni la Chiesa ebbe a lottare contro certi movimenti intellettuali che trascinano i popoli, per certe cause veramente a compiangere, che, speriamo, diverranno di qui innanzi sempre più rare, che finiranno, Dio il voglia, per completamente scomparire.

Queste cause, infatti, spesso sono avvenute dal male intendersi, dalle passioni, dalle violenze, e dalle ostinazioni particolari che con un sol passo portarono gli spiriti al di là de' giusti confini. Esso prevenivano specialmente da interessi diversi, da interessi troppo spesso umani, seppur così vogliamo, ma che gli uni proibivano come un diritto, che altri attaccavano come una usurpazione. In una parola, era un'antica società che cadeva per far luogo a quella che definitivamente si va a stabilire, a nostri giorni.

Ora, voi lo sapete, signori, questa antica società de' nostri padri aveva dato molto alla chiesa perché a questa doveva molto, che meraviglia se ad ogni passo inoltrato, a spese del passato, la chiesa successivamente spogliata de' suoi beni accessori che possedea, abbia anche a lottare coraggiosamente per conservarli? No senza dubbio; questi beni erano per lei il frutto della riconoscenza de' popoli, ed il possesso laicale che godeva, gliele rendeva due volte preziosi e sacri.

Oggi, al contrario, tutta la società passata è quasi distrutta: e lo sarà poi completamente, almeno sembra, di qua a poco. Che ne risulterà per la Chiesa? La Chiesa, signori, sempre costante in se stessa in ciò che ha di essenziale nel suo stesso seno, la Chiesa accetterà la transformazione sociale de' tempi. Non basta: non solamente le accetterà, ma fedele alla sua missione di progresso nella via de' popoli sarà sempre pronta a secondarla nelle vie della giustizia e della verità che a lei appartengono.

Siatene ben convinti, signori, sicura comm'ella è dalla perpetuità dei suoi destini, la Chiesa non si fonda ne spera in alcuna istituzione umana. Ella ha accettato sempre con riconoscenza i benefici dei potenti della terra, ed ancora così si adopra ove appoggi si deboli le restano ancora. Non si risiuterà con energia, allorché il momento sarà giunto, di conoscere il gran principio di separazione completa tra essa e gli stati. Non esisterà un istante, se le circostanze lo esiggonno ad iscrivere ella stessa sul suo vessillo questa eminente e suprema espressione di tolleranza e di libertà. Lo ha fatto già gran tempo nella giovane America: e forse lo farà domani alle vostre frontiere, ad una de' vostri popoli che gloriosamente si agitano per conquistare la propria indipendenza o per ristabilire su nuove basi l'ordine sociale già sconvolto.

In quanto poi a ciò che riguarda in particolare le quistioni che debbono insieme occuparci in questo momento, vedrete che la Chiesa saprà ben comprendere le necessità de' tempi in cui siamo; che prestandosi coi mezzi di riconciliazione che dipendono dalla sua stima, vi porterà i più preziosi elementi di pace e di concordia in questo bel paese, per questa eccellente popolo.

SS. D. N. PII DIVINA PROVIDENTIA PAPAE IX ALLOCUTIO

HABITA IN CONSISTORIO SECRETO DIE XXIX APRILIS AN MDCCXLVIII.

Venerables Fratres

Non semel, Venerables Fratres, in Consessu Vestro detestati sumus nonnullorum audaciam, qui Nobis, atque adeo Apostolicam huic Sedi, eam inferre injuriam non dubitaverant, ut Nos a sanctissimis Praecessorum nostrorum institutis, atque ab ipsa (horrendum dictu!) Ecclesiae doctrina non uno in capite declinassemus consingerent. Verum nec hodie desunt qui de Nobis ita loquuntur, quasi praecipi Auctores fuerimus publicarum commotionum, quae novissimo tempore nedum in aliis Europae locis, sed in Italia quoque acciderunt. Ex Austriacis praesertim Germaniae regionibus accepimus, disseminari inibi in vulgo, Romanum Pontificem et missis exploratoribus, et aliis adhibitis artibus; Italos populos excitasse ad novas publicarum rerum commutationes inducendas. Accepimus pariter, quosdam Catholicae Religionis inimicos occasionem inde arripere ad Germanorum animos inflammados vindictas aestu, atque ab Sanctae hujus Sedis unitate abalienandos. Jamvero etsi Nobis nullum omnino dubium sit, quin Catholicae Germaniae gentes, et qui eis praesunt spectatissimi Antistites, ab illorum improbitate quam longissime abhorreant; officii tamen Nostri esse novimus scandalum praecavere, quod incuti aliqui simplicioresque homines accipere inde possent, et calumniam refellere, quae non in personae tantum humiliatis Nostrae, sed etiam in Supremi Apostolatus, quo fungimur, atque in

qu'il était de Notre devoir de prévenir le scandale que quelques hommes, simples et inexpérimentés pourraient en ressentir et de refuser ainsi la calomnie qui retombe en outrage non seulement sur la personne de Notre humilité, mais encore sur le Suprême Apostolat que Nous exerçons et sur le Saint-Siège. Et puisque ces mêmes détracteurs ne pouvant produire aucune preuve des machinations qu'ils Nous attribuent, s'efforcent de rendre suspect ce qui a été fait par Nous dans Notre Gouvernement temporel, voulant pour ce motif leur ôter ce prétexte de Nous calomnier, Nous avons résolu d'expliquer aujourd'hui toute cette affaire d'une manière claire et ouverte en votre assemblée.

Vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, que dès les derniers temps de Pie VII notre Prédécesseur, les principaux Princes de l'Europe firent insinuer au Siège Apostolique d'employer dans l'administration des affaires civiles un plan plus facile et répondant mieux aux désirs des laïques. Ensuite, dans l'année 1831, leurs conseils et leurs vœux se manifestèrent avec plus de solennité dans ce célèbre *Memorandum* que les Empereurs d'Autriche et de Russie et les Rois des Français, de la Grande Bretagne et de la Prusse crurent devoir envoyer à Rome par leurs Ambassadeurs. Dans cet écrit, entre autres choses, il s'agissait d'une Consulte à réunir à Rome de tous les États-Pontificaux; d'une Constitution des Municipalités à établir ou à étendre; des Conseils-Provinciaux et d'autres institutions analogues à introduire dans toutes les Provinces pour l'utilité commune, comme aussi de l'accès à ouvrir aux laïques à toutes les charges qui regardent tant l'administration publique que l'ordre judiciaire. Or c'étaient sur-tout ces deux derniers points qui étaient proposés comme principes vitaux du Gouvernement. Il fut même question dans plusieurs autres documents diplomatiques d'une large amnistie à octroyer à tous ou presque tous ceux qui s'étaient écarts de la fidélité au prince dans le Gouvernement Pontifical.

Personne n'ignore, que quelquesunes de ces mesures furent mises à exécution par Grégoire XVI, notre Prédécesseur, et qu'en outre plusieurs promesses furent faites dans les Édits qui furent publiés par son ordre cette même année 1831. Mais ces bienfaits de Notre Prédécesseur ne parurent pas répondre pleinement aux vœux des Princes, ni être suffisants pour assurer l'utilité publique et la tranquillité dans tout l'État temporel du Saint Siège.

C'est pourquoi dès que par un inscrutable jugement de Dieu Nous fûmes mis à sa place, sans être excité assurément par les exhortations ou le conseil de personne, mais touché par l'amour particulier que Nous avions pour le peuple soumis à Notre pouvoir temporel, Nous accordâmes un ample pardon à ceux qui s'étaient écarts de la fidélité qui était due au Gouvernement Pontifical, et ensuite Nous nous empressâmes d'établir quelques institutions que Nous pensions devoir servir à la prospérité de ce même peuple. Or toutes ces choses que Nous avons faites au commencement même de Notre Pontificat, concordent pleinement avec ces mesures que les Princes de l'Europe avaient le plus désiré Nous voir adopter.

Mais ces résolutions de Notre part ayant été, Dieu aidant, conduites à bonne fin, Nos peuples et les peuples voisins parurent tant trassailler de joie et Nous entourer de si grands témoignages publics de leur félicitations et de leurs respects, que Nous dûmes nous contraindre pour que dans cette invigne capitale elle-même les cris populaires, les applaudissements, les réunions publiques, dont les manifestations étaient trop vives et trop bruyantes fussent rappelées à la règle du devoir.

Ensuite chacun connaît, Vénérables Frères, les paroles de l'allocution que Nous vous avons adressées dans le concistoire du 4 octobre de l'année dernière, et en vertu desquelles Nous recommandions d'une part aux Princes une bonté paternelle et une tendre sollicitude envers les peuples, leurs sujets, et de l'autre, Nous exhortions de rechef les peuples eux-mêmes à la fidélité et à l'obéissance qu'ils doivent à leurs Princes. Et Nous n'avons pas négligé depuis, autant qu'il fut en Nous, d'avertir et d'exhorter sans relâche tous en général de s'attacher fortement à la doctrine catholique; d'observer les commandements de Dieu et de l'Église et de s'appliquer à la concorde mutuelle, à la tranquillité et à la charité à l'égard de tous.

Et plût à Dieu que l'issue désirée eut répondu à Nos paroles paternelles et à Nos exhortations! Mais elles sont visibles et patentes pour chacun ces commotions des peuples d'Italie que Nous avons rappelées plus haut, et ces autres événemens qui, soit hors de l'Italie, soit dans l'Italie elle-même, ou bien étaient survenus auparavant, ou bien sont arrivés plus tard. Mais si quelqu'un veut prétendre que ces événemens ont été occasionnés par les mesures que, bénévolement, et dans Notre bonté, Nous avons prises dans le commencement de Notre Pontificat, il ne pourra, certes, attribuer ce résultat aucunement à Notre œuvre, puisque Nous n'avions pas fait autre chose que ce qui avait paru opportun, non seulement à Nous-même, mais encore aux Princes, dénommés ci-dessus pour la prospérité de Notre Gouvernement temporel. Au reste, quant à ceux qui regardent ceux qui ont abusé de nos bienfaits dans ce même Gouvernement Nous-même imitant l'exemple du Divin Prince des Pasteurs, Nous leur pardonnons dans Notre cœur et Nous les rappelons tendrement à des conseils plus sages et Nous supplions le Père des miséricordes que dans sa clémence il détourne de leurs têtes les fléaux réservés aux hommes ingrats.

En outre les mêmes peuples de la Germanie ne pourraient nous en vouloir s'il ne nous a pas été possible de contenir l'ardeur de ceux qui de nos États Temporels voulurent applaudir à ce qui s'est fait contre eux dans la Haute Italie et qui, enflammés d'un même zèle que d'autres pour leur propre nation se dévouèrent à la même cause avec les autres peuples de l'Italie. Et en effet plusieurs autres Princes de l'Europe, bien plus puissants que Nous par le nombre de leurs soldats ont été impuissants à résister dans ce même temps aux agitations de leurs peuples. Dans cet état de choses, Nous cependant Nous n'avons pas voulu prescrire autre chose à Nos troupes envoyées sur les confins de Nos États, sinon de maintenir et de faire respecter l'intégrité des États Pontificaux.

Mais comme il en est qui désirent que Nous, aussi, conjointement aux autres peuples et Princes de l'Italie Nous fassions la guerre aux Allemands, Nous avons jugé qu'il était enfin de Notre devoir de déclarer clairement et ouvertement dans Votre assemblée solennelle que cela répugne totalement à Nos résolutions, puisque tout indigne que Nous sommes, Nous tenons en ce monde la place de celui qui est l'auteur de la Paix et qui aime la Charité, et que suivant le devoir de Notre Suprême Apostolat Nous embrassons dans un égal amour de Paternité tous les peuples et toutes les Nations. Que si néanmoins il s'en trouve parmi Nos sujets qui sont entraînés par l'exemple des autres italiens, comment enfin sera-t-il en notre pouvoir de contenir leur ardeur.

Et ici Nous ne pouvons Nons empêcher de reprover à la face de tous

Sanctae hujus Sedi contumeliam redundat. Et quoniam iidem illi obtricatores nostri machinationum, quas Nobis affligunt, nullum proferre documentum valentes, in suspicionem adducere connituntur quae gesta a Nobis sunt in temporali Pontificiae ditionis proeuratione ineunda: idcirco ut hanc ipsis calumniandi ansam praecidamus, consilium est, totam earum rerum causam hodie in Consessu Vestro clare aperque explicare.

Ignotum Vobis non est, Venerabiles Fratres, jam inde a postremis temporibus Pii VII, Prædecessoris nostri, præcipios Europæ Principes Apostolicae Sedi insinuandum curasse, ut in civilibus rebus administrandis faciliorem quamdam ac respondentem laicorum desideriis rationem adhiberet. Postmodum anno millesimo octingentesimo trigesimo primo haec illorum consilia et vota solemnis emicuere per celebre illud *Memorandum*, quod Imperatores Austriae et Russiae, ac Reges Francorum, Britanniae, et Borussiae Romam per suos Legatos mittendum existimarent. Eo quidem in scripto inter cetera actum est tum de Consultorum Consilio ex tota Pontificia Ditione Romam advocando, tum de instauranda seu amplianda Municipiorum constitutione ac de Provincialibus Consiliis instituendis, nec non de hisce ipsis aliisque institutis in omnes Provincias ad communem utilitatem invehendis, ac de aditu laicis dando ad omnia munera, quae sive publicarum rerum administrationem, sive judiciorum ordinem respicerent. Atque haec præsertim duo postrema capita tamquam *vitalia* gubernandi principia proponebantur. In aliis etiam Legatorum scriptis actum est de ampliori venia cunctis, aut fere cunctis tribuenda, qui a fide erga Principem in Pontificia Ditione defecerant.

Neminem porro latet, nonnulla ex his perfecta fuisse a Gregorio XVI Decessore Nostro, ac nonnulla insuper promissa in Edictis, ipso anno 1831 ejus jussu latet. Verum baec Prædecessoris Nostri benefacta votis Principum minus plene respondere visa fuerant, nec satis esse ad publicam utilitatem ac tranquillitate in toto Sanctae Sedi temporali statu firmandam.

Itaque Nos ubi primum inscrutabili Dei judicio in illius locum suffici suimus, nullius certe hortatione aut consilio excitati, sed Nostra ius subditum temporali Ecclesiasticae Ditioni populum singulari caritate permoti, uberiorem indulsimus veniam iis, qui a debita Pontificio Gubernio fidelitate aberraverant, ac subiude nonnulla instituere properavimus, quae prosperitati ejusdem populi profutura judicaveramus. Atque ea omnia, quae in ipso Nostri Pontificatus exordio gessimus, plane congruunt cum iis, quae Europæ Principes vel maxime exoptaverant.

Jam vero postquam Deo bene juvante consilia Nostra ad exitum producta sunt, tum nostri tum finitimi populi præ laetitia gestire, ac publicis gratulationis ac observantiae significationibus ita Nos prosequi visi sunt, ut connitendum Nobis fuerit, quo vel in ipsa hac alma Urbe populares clamores, plausus, conventus nimio impetu erumpentes, ad officii normam revocarentur.

Deinde nota omnibus sunt, Venerabiles Fratres, verba Nostræ ad Vos Allocutionis in Consistorio habito die 4 Octobris superioris anni, quibus et Principum erga subditos sibi populos paternam benignitatem ac propensiona studia commendavimus, et populos ipsos ad debitam in suos Principes fidem atque obedientiam denuo adhortati fuimus. Neque vero postmodum intermissimus, quantum in Nobis fuit, etiam atque etiam omnes commonere et exhortari, ut catholicæ doctrinae firmiter adhaerentes, et Dei atque Ecclesiæ præcepta servantes, concordiae mutuae, ac tranquillitati et caritati erga omnes studerent.

Atque utinam paternis nostris vocibus et horationibus optatus responderet exitus! Sed perspectae cuique sunt publicæ, quas supra commemo-ravimus, commotiones populorum Italiae, nec non alii eventus, qui sive extra Italianam, sive in Italia ipsa, vel antea contigerant, vel postea successerunt. Si quis vero contendere velit, ejusmodi rerum eventibus aliquam patuisse viam ex iis, quae Nostri Sacri Principatus initio benevolè a Nobis benigneque acta sunt; is certe nullo prorsus modo operae id nostræ adscribere poterit, cum Nos non aliud egerimus quam quae ad temporalis Nostræ ditionis prosperitatem, non Nobis solum, sed etiam commemoratis Principibus, opportuna visa fuerant. Ceterum ad eos quod attinet, qui in hac nostra Ditione nostris ipsis beneficiis abusi sunt, Nos quidem divini Pastorum Principis exemplum imitantes, ignoscimus illis ex animo, cosdemque ad saniora consilia amantissime revocamus, et a Deo misericordiarum Patro suppliciter poscimus, ut flagella, quae ingratis homines manent, ab eorum cervicibus clementer avertat.

Praeterea nec succensere Nobis possent supradicti Germaniae Popoli si haudquaque possibile Nobis fuit eorum ardorem continere, qui ex temporali Nostra ditione plaudere voluerunt rebus contra illis in superiori Italia gestis, et pari atque alii erga propriam nationem studio inflammati in eamdem causam cum caeteris Italiae Populis suam operam conferre. Siquidem et plures alii Europeæ Principes, longe majori præ Nobis militum copia pollentes, commotioni pariter suorum populorum hoc ipso tempore absistere non potuerunt. In qua rerum conditione Nos tamen Nostris militibus, ad Pontificiae ditionis fines missis, non aliud mandatum voluimus, nisi ut Pontificii Status integratatem ac securitatem tuerentur,

Verum cum modo nonnulli exoptent, ut Nos quoque cum aliis Italiae Populis et Principibus bellum contra Germanos suscipiamus, officii tandem Nostri esse judicavimus, ut in sollempni hoc Conventu vestro clare ac palam profiteamur, abhorrire id omnino a consiliis Nostris, quandoquidem Nos, licet indigui, vices Illius in terris gerimus, qui Nostri Apostolatus officio omnes gentes, populos, nationes pari paterni amoris studio prosequimur atque complectimur. Quod si nihilominus non desint inter Nostros subditos, qui aliorum Italorum exemplo abripuntur, Nos ipsorum ardorem quo tandem modo cohibere poterimus?

Hoc autem in loco haud possumus quin in conspectu omnipium gentium subdola illorum consilia, per publicas etiam ephemeras, variosque libellos manifestata, repudiemus, qui Romanum Pontificem præsidere vellent novae eidem Republicae ex universis Italiae Populis constituendae. Immo hac occasione ipsos Italiae Populos, pro Nostra in eos caritate, summopere monemus et hortamur, ut a callidis hujus generis et ipsi Italiae perniciosis consiliis diligentissime caveant, ac suis Principibus, quorum etiam henevolentiam experti sunt, firmiter adhaerent, atque a debito erga illos obsequio se avelli nunquam patientur. Etenim si secus agerent, non solum a proprio officio desicerent, verum etiam periculum subirent, ne eadem Italia majoribus in dies discordiis et intestinis factionibus scinderetur. De Nobis autem iterum atque iterum declaramus, Romanum Pontificem omnes quidem cogitationes, curas, studia sua intendere, ut ampliora quotidie incrementa suscipiat, Christi regnum quod est Ecclesia; non autem ut fines dilatentur

les peuples les plus déseignés captifs de ceux qui, dans les journaux publics et dans divers libelles voudraient faire du Pontife Romain le président d'une certaine nouvelle république qui se composeroit de tous les peuples de l'Italie. En outre, Nous choisissions cette occasion pour avertir solennellement et exhorter de tout notre pouvoir les peuples d'Italie par suite de l'amour que nous leur portons, de se garder avec le plus grand soin de ces desseins astucieux et pernicieux à l'Italie elle-même. Nous les exhortons à être fidèles à leurs Princes dont ils ont aussi éprouvé la bienveillance et de ne jamais se laisser arracher à l'obéissance qu'ils leur doivent. S'ils agissaient autrement non seulement ils manqueraient à leurs devoirs, mais encore ils exposeront l'Italie aux dangers d'être déchirée de plus en plus par des discordes plus grandes et des factions intestines. Quant à Nous, Nous déclarons de nouveau et Nous le répétons que le Pontife Romain dirige toutes ses pensées, ses soins et ses désirs afin que le royaume de Christ qui est l'Eglise reçoive chaque jour de plus grands accroissemens, et non point pour étendre les frontières de la principauté civile, que la divine Providence a voulu donner au Saint Siège pour en rehausser la dignité et protéger l'exercice du Suprême Apostolat. Ils sont donc dans une grande erreur ceux qui pensent que nous pouvons être séduit par la pensée d'agrandir notre domination temporelle au point de Nous jeter dans le tumulte des armes. Il se fait sans doute bien doux à Notre cœur paternel si, par Nos efforts, Nos soins et Nos désirs, il Nous était donné de faire quelque chose pour éteindre les discordes, reconcilier ceux qui se font la guerre et rétablir la paix entre eux.

Pendant que Nous avons appris avec une grande consolation que dans plusieurs lieux en Italie et même au dehors, dans cette grande commotion des choses publiques, Nos enfants fidèles n'ont point manqué à leur devoir envers les choses saintes et les ministres de la religion. Nous déplorons pourtant de tout Notre cœur qu'où n'a pas eu partout le même respect. Et Nous ne pouvons Nous empêcher de déplorer en Votre présence cette funeste habitude, qui s'est particulièrement répandue de Nos jours, de publier toute espèce de libelles dangereux, dans lesquels on fait une guerre écharnée à Notre sainte Religion, à la pureté des mœurs, et par lesquelles on allume les perturbations civiles et les discorde, on demande les biens de l'Eglise, on s'attaque à ses droits les plus sacrés et on déchire toute honnête homme par des fausses récriminations . . .

Telles sont, Vénérables Frères, les choses que Nous avons jugé devoir Vous communiquer aujourd'hui. Il Nous reste d'offrir tous ensemble dans l'humilité de Notre cœur des prières assidues et ferventes à Dieu très-bon et très-puissant, afin qu'il daigne défendre sa Sainte Eglise contre tous ses adversaires. Nous regarder Nous même du haut de la côte Sion. Nous protéger, et ramener tous les Princes et les peuples à la paix et à la concorde.

PIE PAPE IX.

Quand Dieu par une disposition admirable Nous appela, sans que Nous le méritassions, à succéder à tant de Souverains Pontifes illustres par leur sainteté, leur science, leur prudence et les autres vertus, Nous reconnûmes à l'instant l'importance même, le poids immense, et les énormes difficultés de la grande charge que Dieu Nous confiait; et élevant vers Lui les regards de Notre esprit, Nous l'avouerons franchement, décourage et accablé. Nous le prîmes de Nous assister avec une abondance extraordinaire de lumières et de grâces de toute sorte. Nous n'ignorions pas la position, sous tous les rapports, difficile dans laquelle Nous Nous trouvions, au point que ce fut un véritable prodige du Seigneur si dans les premiers mois de Notre Pontificat, Nous ne succombâmes point à la seule considération de tant de maux, qui semblaient user sensiblement Notre existence. Elles ne suffisent pas pour calmer Nos appréhensions, les démonstrations affectueuses que Nous produisait un peuple que Nous avions toute raison de croire attaché à son Père et Souverain et c'est pour cela que Nous Nous tournions avec plus d'élan vers Dieu pour en implorer les secours par l'intercession de sa Très-sainte Mère des Saints Apôtres protecteurs de Rome et des autres bienheureux habitants du Ciel. Cela fait, Nous examinâmes la rectitude de Nos intentions, et ensuite après avoir pris conseils de quelques-uns et quelque fois de tous les Cardinaux, Nos frères, Nous produisimes toutes ces dispositions, relatives à l'organisation de l'Etat, qui ont paru l'un après l'autre jusqu'à ce jour. Elles furent accueillies avec ce contentement et cet enthousiasme que tous connaissent, et qui compensaient abondamment les angoisses de notre cœur. Cependant survinrent les grands événements, non seulement de toute l'Italie, mais de presque toute l'Europe. Réchauffant les esprits ils firent concevoir le dessein de former de l'Italie une Nation plus unie, plus compacte, capable d'occuper une place au premier rang. Ce sentiment fit soulever une partie de l'Italie qui brûlait de s'emanciper. Les peuples eurent recours à la guerre et les parties belligerantes se disputent encore les armes à la main. Une partie de Nos sujets ne put se contenir, courut spontanément s'organiser en milice; mais une fois organisée et pourvue de chefs elle reçut l'ordre de s'arrêter aux frontières de l'Etat. Et c'est avec cet ordre que s'accordaient les explications données par Nous aux représentants des Nations étrangères, comme aussi les plus chaudes exhortations faites à ces mêmes soldats qui voulaient se présenter à Nous avant leur départ. Personne n'ignore les paroles que Nous avons prononcées dans Notre dernière allocution, c'est-à-dire qu'il ne Nous appartient point de déclarer la guerre, mais dans le même temps Nous protestons que Nous sommes incapable de mettre un frein à l'ardeur de cette partie de Nos sujets qui est animée du même esprit de Nationalité que le reste des Italiens. Et ici, Nous ne voulons point passer sous silence que Nous n'avons pas oublié, même en pareille circonstance, les soins de Père et de Souverain, en pourvoyant de la manière que Nous avons crue la plus efficace, à la plus grande sûreté possible de ses fils et sujets qui se trouvent déjà exposés, sans que Nous les voulussions aux hazards de la guerre. Nos paroles sus-mentionnées ont provoqué une commotion qui menace de se traduire en actes violents, et qui ne respectant pas les personnes, foulant aux pieds tous les droits, tend (Grand Dieu notre cœur se glace d'effroi en le prononçant) à rouvrir les rues de la capitale du monde Catholique du sang de Personnes Vénérables, victimes innocentes désignées pour assouvir les passions effrénées de ceux qui ne veulent pas raisonner. Et ce sera là la récompense à laquelle devait s'attendre un Souverain Pontife pour les nombreux gages de son amour envers le Peuple. O mon Peuple que l'ai-je fait? *Popule meus quid feci tibi?* Ils ne s'aperçoivent pas ces malheureux, qu'outre le crime énorme dont ils se souilleraient et le scandale incalculable qu'ils donneraient au monde entier, ils ne seraient qu'outrager la cause qu'ils prétendent défendre, en remplaçant Rome, l'Etat et l'Italie d'une série non interrompue de maux? Et dans ce cas comme dans d'autres semblables (que Dieu les éloigne!) pourrait-il jamais demeurer paisible pouvoir spirituel que

Civitas Principatus, quo divina providentia Sanctum hanc Sedem donnam voluit ad ejus dignitatem, sique ad liberum supremi Apostolatus exercitum tuendum. Magno igitur in errore versantur qui animum nostrum amplioris temporis dominacionis ambitu seduci posse arbitrantur, ut Nos mediis armorum tumultibus injiciamus. Illud sane paterno Nostro cordi jucundissimum fore, si opera, curis, studiisque Nostri quidquam conferre datum esset ad restinguendos discordiarum somites, ad conciliandos invicem bellantium animos, atque ad pacem inter ipsos restituendam.

Interea dum non leví animi Nostri consolatio neceperimus, pluribus in locis ne dum in Italia, sed etiam extra illam, in tanto hoc rerum publicarum motu, fidèles filios nostros erga res sacras saecorumque ministros obsequio non defuisse, dolemus tamen toto animo banc illis observantiam non ubique fuisse servatam. Nec Nobis temperare possumus, quin lamentemur tandem in Consessu hoc vestro funestissimam illam consuetudinem, nostris temporibus praeceptum grassantem, exitiales omnes genus libellos in Iucem edendi, quibus aut sanctissimae nostrae religionis, morumqne honestati totum bellum infertur, aut civiles perturbationes ac discordiae inflammat, aut Ecclesiae bona impetuuntur, et sacratiorae quaequo illius iura oppugnantur, aut optimi quique viri falsis criminationibus lacerantur..

Haec Vobis, Venerabiles Fratres, hodierno die communicanda censimus. Restat nunc, ut una simul in humilitate cordis Nostri assiduas fervidasque Deo Optimo Maximo offeramus preces, ut Ecclesiam suam sanctam ab omni adversitate defendere velit, ac Nos propitiis de Sion respiceret ac tueri, atque omnes principes et populus ad exaltata pacis et concordiae studia revocare dignatur.

PIVS PP. IX.

Quando Iddio con una disposizione mirabile Ci chiamò a succedere, immirabilmente, a tanti Sommi Pontefici illustri per durezza, e per altro viri. Noi conosciamo all'istante l'importanza, il sommo peso, e le difficoltà gravissime del grande incarico che Dio Ci affidava; e alzati a Lui gli sguardi della Nostra mente, lo diremo francamente, scoraggiati ed oppressi, Lo pregammo ad assisterci con un'abbondanza straordinaria di lumi, e di grazie di ogni maniera. Non ignoravamo la posizione sotto tutti i rapporti difficile nella quale Ci trovavamo, per cui fu un vero prodigo del Signore, se nei primi mesi del Pontificato noi non succombemmo alla sola considerazione di tanti mali, che Ci pareva venisse logorandoci sensibilmente la vita. Non bastavano a calmare le Nostre apprensioni le dimostrazioni di affetto che Ci prodigava un Popolo, che avevamo tutta la ragione di credere affezionato al proprio Padre e Sovrano, per cui volgendo con maggiore efficacia ad implorare i soccorsi da Dio, per la intercessione della Sua Madre SSma, dei SS. Apostoli Protettori di Roma, e degli altri beati Abitatori del cielo. Con queste premesse esaminammo la rettitudine delle Nostre intenzioni, e quindi dopo aver preso i consigli di alcuni, e tal volta di tutti i Cardinali Nostri Fratelli, emanammo tutte quelle disposizioni relative all'ordinamento dello Stato, che a mano a mano sono comparse fin qui. Furono queste accolte con quel contegno, e quel plauso che tutti conoscono, e che servivano di abbondante compenso al Nostro Cuore. Intanto sopravvenivano i grandi avvenimenti non solo d'Italia, ma di quasi tutta l'Europa, i quali riscaldando gli animi fecero concepire il disegno di formare dell'Italia una Nazione più unita e compatuata, da potersi mettere al livello delle altre primarie. Questo sentimento, fece insorgere una parte d'Italia ardente di emanciparsi. Corsero i popoli alle armi, e colle armi si stanno ancora misurando i contendenti. Non si riscontra una parte dei Nostri Suditi dall'accorrere spontaneamente a formarsi in ordine di milizia, ma organizzati, e provveduti di Capi, ebbero istruzione di arrestarsi ai confini dello Stato. E a queste istruzioni concordavano le spiegazioni che dimostra a rappresentanti di estere Nazioni, e persino le più calde esortazioni a que' Mili stessi, che a Noi vollero presentarsi prima della loro sortita. Nessuno ignorava le parole da Noi pronunziata nell'ultima Allocuzioao, cioè che Noi siamo alieni dal dichiarare una guerra, ma nel tempo stesso Ci protestiamo incapaci d'infrenare l'ardore di quella parte di Suditi che è animata dallo stesso spirito di nazionalità degli altri Italiani. E qui non vogliamo tacervi di non aver dimen-
ticato anche in tal circostanza le cure di Padre e Sovrano provvedendo, no' modi che reputiamo più efficaci, alla maggiore incolumità possibile di que' figli e suditi che già si trovano senza Nostro volere esposti alle vicende della guerra. Le Nostre parole di sopra accennate hanno destata una commozione che minaccia d'irrompere ad atti violenti, e non rispettando nemmen le Persone, calpestando ogni diritto, tenta (o Gran Dio ci si gola il cuore nel pronunziarlo!) di ungere le vie della Capitale del Mondo Cattolico col sangue di venerabili Persone, designate vittime innocenti per saziare le volontà sfrenate di Chi non vuol ragionare. E sarà questo il compenso che si attendeva un Pontefice Sovrano ai moltiplicati tratti dell'amor suo verso il Popolo? Popule meus quid feci tibi? Non si avveggono questi infelici, che oltre l'enorme eccesso del quale si macchiarebbero, e lo scandalo incalcolabile che darebbero a tutto il mondo, non farebbero che oltraggiare la Causa che pretendono di trattare, riempiendo Roma, lo Stato, e l'Italia tutta di una serie infinita di mali? E in questo, o simili casi (che Dio tenga lontani) potrebbe mai rimanere ozioso nelle Nostre mani il potere spirituale che Dio ci ha dato? Conosciamo tutti una volta che Noi sentiamo la grandezza della Nostra dignità e la forza del Nostro potere.

Salvate o Signore, la Vostra Roma da tanti mali. Illuminate coloro che non vogliono ascoltare la voce del Vostro Vicario, riconducete tutti a più sani consigli, sicché obbedienti a Chi li governa, passino men tristi i loro giorni nell'esercizio dei doveri di buoni Cristiani, senza di che non si può essere né buoni suditi, né buoni cittadini.

Datum Romae apud S. Mariam Majorem die prima Maii 1848.
Pontificatus Nostri Anno secundo.

PIUS PAPA IX.

Dieu Nous a donné? Que tous sachent une fois que Nous connaissons la grandeur de Notre dignité et l'étendue de Notre pouvoir.

Sauvez, Seigneur, de tant de maux cette Rome qui est à Vous, éclairez ceux qui ne veulent pas écouter la voix de Votre Vicaire, rappelez-les tous à de plus sages dessins, faites qu'obéissants à Celui qui les gouverne, ils passent moins tristes leurs jours dans l'exercice des devoirs de bons Chrétiens sans lesquels on ne peut être ni bons sujets ni bons citoyens.

Donné à Rome, près de Saint-Marie-Majeure le premier mai 1848, de
Notre Pontificat la seconde année,

PIE PAPE IX.

DURAND (DE CASSIS) Directeur et gérant responsable.

Imprimerie des Classiques de Joseph Brancadéro.

